

CHARTRE D'ENGAGEMENT MENTORAT IJ

Mentor

Mentoré

Informateur.trice Jeunesse

Date / /

Le rôle de chacun :

Le **mentor** est une personne ayant vécu une expérience ou ayant des compétences qu'il souhaite partager avec d'autres. Ainsi, toute personne souhaitant s'investir peut devenir mentor.

Le **mentoré** est un.e jeune de moins de 30 ans souhaitant découvrir ou approfondir ses connaissances et compétences sur une ou plusieurs thématiques de l'Information Jeunesse (travailler, se loger, partir à l'étranger, construire son parcours...)

L'**informateur.trice Jeunesse** est le **professionnel garant** du cadre : il met en relation les participants et s'assure du bon déroulement du mentorat.

Les modalités :

Le mentor, comme le mentoré s'engagent sur un temps bénévole.

La localisation de ces rencontres n'est pas fixe, le binôme peut ainsi se rencontrer de façon libre aux endroits qu'il aura choisi.

La structure Info Jeunes est toutefois mise à leur disposition s'ils souhaitent s'y retrouver ou travailler ensemble sur un espace numérique.

Le mentor et le mentoré s'engagent à :

- Participer à des temps d'échanges de 12h minimum sur 6 mois, adaptés aux disponibilités de chacun.
- Établir, avec le soutien de l'informateur.trice jeunesse, un programme de leurs rencontres et des grands objectifs du mentorat.
- Être présents lors des rendez-vous qu'ils se seront fixés ou à prévenir et s'excuser en amont en cas de désistement.
- Être bienveillant.
- Transmettre dans les meilleurs délais toute modification de leurs coordonnées.

De son côté, l'**informateur.trice Jeunesse s'engage à être disponible et répondre aux sollicitations du binôme** en cas de questions, besoins d'accompagnement complémentaire, ou de difficultés.

EMARGEMENT

Mentor

Mentoré

Informateur.trice Jeunesse